



« Conformément au Code de la Consommation, l'utilisateur a le droit de recourir gratuitement à un médiateur, en vue de la résolution amiable du litige qui l'oppose à la Compagnie des Ports du Morbihan, dès lors que le litige lié au droit de la consommation n'a pu être réglé amiablement et directement avec la Compagnie des Ports du Morbihan.

A cet effet, la Compagnie des Ports du Morbihan garantit à l'utilisateur le recours effectif à un dispositif de médiation, l'Association AMBO, qui peut être saisie :

- soit par courrier postal à l'adresse suivante : AMBO 12, rue Colbert B 37 - 56100 Lorient.

- soit par voie électronique en remplissant le formulaire dédié sur le site :

<https://www.mediation-consommation.ambo.bzh/formulaire-mediation-consommation/> »

CONTRAT PASSEPORT MORBIHAN

- 12 mois à flot dans votre port d'attache
- Reconduction tacite du contrat
- Paiement échelonné sur 10 prélèvements automatiques ou escompte de 1.5% pour tout contrat signé et payé avant le 31 janvier (règlement possible par chèques vacances)
- Accès gratuit aux cales d'échouage (carénage interdit) et de mise à l'eau
- Douches gratuites dans votre port d'attache
- 10% de réduction sur les prestations de service réalisées par le port (hors main d'œuvre)

VOS AVANTAGES TERRE-PLEIN

- Réduction de 20% pour les allers/retours 24h effectués entre le 01/01 et le 28/02 et entre le 01/09 et le 31/12 (**dans la limite des places disponibles**).
- **TP Saison** : (dans la limite des places disponibles) : Terre-plein, bords et manutentions gratuits aux usagers effectuant une mise à terre de 2 semaines consécutives **avec un minimum de 15 jours en juillet et août (le début du séjour pouvant être effectué à partir du 1^{er} juin et pouvant se terminer au plus tard le 30 septembre)** .
- **TP Hiver ou TP Séjour supérieur à 7 jours** : (**dans la limite des places disponibles**) : Réduction de 30 % sur le séjour à terre du 01/01 au 30/06 - Gratuité du séjour terre-plein du 01/09 au 31/12.

La capacité du terre-plein étant limitée, pour tout séjour à terre d'une durée supérieure à 7 jours, une demande doit IMPERATIVEMENT parvenir à la capitainerie au plus tard 1 mois avant la date de mise à terre du bateau et être validée par les services du ports pour bénéficier des avantages ci-dessus. (Documents disponibles sur le site internet du port ou en capitainerie)

VOS AVANTAGES CROISIÈRES

- Accès à la carte Plaisance Morbihan Premium et au réseau Passeport Escales (nuitées offertes dans plus de 150 ports).
- Vous avez déclaré au moins 20 nuitées d'absence effective du port (décomptées à partir de la 1^{ère} nuitée entre le 1^{er} juin et le 30 septembre), vous bénéficiez de : 1 manutention OU 1 aller/retour 24h OU 50% sur 1aller/retour 48h ou jusqu'à. 7 jours : **décali d'utilisation des avantages du Passeport Croisières : 30 juin de l'année suivante.**

TARIF € TTC 2023

CAT	LONGUEUR HORS-TOUT	LARGEUR HORS-TOUT	SURFACE HORS-TOUT	ANNUEL
A	5.99	2.30	13.78	1 544
B	6.49	2.45	15.90	1 718
C	6.99	2.60	18.17	1 897
D	7.49	2.70	20.22	2 083
E	7.99	2.80	22.37	2 275
F	8.49	2.95	25.05	2 472
G	8.99	3.10	27.87	2 676
H	9.49	3.25	30.84	2 884
I	9.99	3.40	33.97	3 096
J	10.49	3.55	37.24	3 314
K	10.99	3.70	40.66	3 534
L	11.49	3.85	44.24	3 761
M	11.99	4.00	47.96	3 994
N	12.99	4.30	55.86	4 231
O	13.99	4.60	64.35	4 727
P	15.99	4.90	78.35	5 247
Q	17.99	5.20	93.55	6 350
R	23.99	6.00	143.94	7 540